

## Conditions générales pour la semaine de vacances SLA 2025

*Nous vous recommandons de lire attentivement les présentes conditions générales.*

### 1. Inscription

Le formulaire d'inscription peut être rempli soit à la main, soit à l'ordinateur puis renvoyé par la poste ou par voie électronique (courriel) au secrétariat de l'Association SLA Suisse. Le formulaire d'inscription, y compris la partie relative aux soins, doit être correctement et entièrement rempli. L'Association SLA Suisse décline toute responsabilité pour les conséquences d'indications erronées ou incomplètes, en particulier quant aux exigences en matière de soins. Par son inscription, qui est contraignante, la personne intéressée s'engage à participer à la semaine de vacances SLA.

### 2. Confirmation de participation

L'inscription est examinée par les responsables de la semaine de vacances. La facture remise tient lieu de confirmation de participation définitive et doit être réglée au plus tard avant le début de la semaine de vacances.

### 3. Arrivée sur les lieux et voyage retour

Les participants doivent organiser et effectuer eux-mêmes leur déplacement pour se rendre sur les lieux des vacances et pour rentrer à la maison au terme du séjour et en assumeront les frais eux-mêmes. Sur demande, la Fondation Claire & George peut organiser leurs voyages aller et retour.

### 4. Moyens auxiliaires, médicaments et articles d'hygiène personnels

Les lits de soins sont compris dans le prix forfaitaire. D'autres moyens auxiliaires peuvent être loués sur place ou doivent y être amenés par les participants. Ceux-ci apporteront également leurs médicaments et articles d'hygiène pour toute la durée du séjour. Pour les participants résidant en institution, celle-ci doit veiller à ce que la réserve en médicaments et en articles d'hygiène soit suffisante.

### 5. Soins et prise en charge

Les indications concernant les exigences en matière de soins doivent être données lors de l'inscription. Les besoins individuels précis (nutrition, mobilité, soins, etc.) sont déterminés après l'inscription lors d'un entretien téléphonique avec la direction des soins ou à l'occasion d'une visite personnelle. Tout changement concernant les besoins en soins doit être communiqué sans délai aux responsables de la semaine de vacances. Les soins du matin et du soir sont fournis par l'organisation locale d'aide et de soins à domicile. La prise en charge pendant la journée est assurée par des personnes locales pas nécessairement spécialisées dans les soins. Un service de garde de nuit est garanti.

### 6. Personne d'accompagnement

Lorsqu'une prise en charge 24 heures sur 24 ou des soins ou une assistance étendus sont exigés, une personne d'accompagnement/d'assistance à la disposition exclusive du participant et choisie par celui-ci est requise pendant toute la durée du séjour. Le recours à une personne devant elle-même être assistée n'est pas exclu mais doit obligatoirement être indiqué lors de l'inscription. Il incombe aux responsables de la semaine de vacances de décider de la participation éventuelle d'une telle personne. Des frais de prise en charge supplémentaires sont (partiellement) répercutés sur le participant.

### 7. Prestations

Les prestations sont conformes à l'offre présentée lors de la publication.

### 8. Activités collectives

La semaine de vacances SLA est conçue en tant que voyage collectif. Par conséquent, la participation aux activités collectives est souhaitée sans être obligatoire. Les frais d'activités collectives incluses dans le prix forfaitaire mais dont le participant n'a pas bénéficié, telles qu'excursions journalières ou repas en commun, ne sont pas remboursables.

### 9. Assurances/Sécurité

Les participants sont personnellement responsables de leur couverture d'assurance (maladie, accidents, vol, responsabilité civile, etc.). L'Association SLA Suisse ne prend aucunement en charge les coûts résultant de maladie, d'accident, de vol, etc. L'Association SLA Suisse a conclu une assurance responsabilité civile pour les personnes nécessitant une prise en charge. Les utilisateur·trice·s répondent eux/elles-mêmes des appareils pris en location ou prêt. En cas de non-prise en charge par l'assurance, aucune créance récursoire ne peut être adressée à l'Association SLA Suisse. Les participants sont tenus de suivre les instructions des responsables de la semaine de vacances pendant toute la durée du séjour.

### 10. Conditions d'annulation

Annulation au plus tard 4 jours avant le début de la semaine de vacances : aucune facturation de frais. Annulation dans les 4 jours qui précèdent le début du séjour ou si le participant ne se présente pas sur les lieux (no show) : facturation du prix total des prestations réservées. Nous recommandons aux personnes inscrites de conclure une assurance voyages. La Fondation Claire & George vous assiste volontiers dans ces démarches.

### **11. Déclaration de protection des données**

La déclaration de protection des données complète est disponible sur notre site web [sla-suisse.ch](http://sla-suisse.ch). Pendant la semaine de vacances, il est possible que les participants soient pris en photo et que ces photos seront par la suite publiées sur tous les supports de communication de l'Association SLA Suisse. Un-e participant-e qui ne consent pas à une telle publication doit le spécifier au début du séjour dans le formulaire « Droit à l'image ».

### **12. Particularités**

Les personnes trachéotomisées sont en règle générale exclues d'une participation, étant donné que les soins spécifiques aux patients concernés ne peuvent malheureusement pas être garantis durant le séjour. Les personnes atteintes de SLA qui sont confrontées à des difficultés financières peuvent soumettre une demande de prise en charge des frais d'hébergement.

### **13. Généralités**

Des changements de programme et modifications de prix de même que des modifications des Conditions générales demeurent réservés.

### **14. Lieu de juridiction**

En cas de litige suite à ce contrat, le tribunal compétent est domicilié à Olten.

Olten, 15.5.2025

*Traduction française de l'original allemand. En cas de divergences, la version allemande fait foi.*